

WIPO/IP/CONV/GE/21/INF/1 Prov.

ORIGINAL : anglais

DATE : 12 juillet 2021

# Dialogue de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe

**Quatrième session
Genève, 22 et 23 septembre 2021, 12 h 00 – 14 h 30 (heure d’Europe centrale)**

Ordre du jour provisoire

*établi par le Secrétariat de l’OMPI*

### Mercredi 22 septembre 2021

12 h 00 – 12 h 10 **Ouverture**

12 h 10 – 12 h 25 **Thème 1 : Données – au‑delà de l’intelligence artificielle dans un monde totalement interconnecté**

La valeur économique a traditionnellement été associée à la production de biens matériels et de services. Dans un monde de plus en plus numérisé, les actifs incorporels et les données gagnent rapidement en importance et deviennent des éléments centraux du système économique. Les activités liées aux données ne sont plus de simples activités secondaires.

Les données sont souvent décrites comme le “nouveau pétrole”, mais est‑ce vraiment le cas? Le débat sur ce thème permettra d’aborder les données dans un contexte économique plus large, en mettant l’accent, en particulier sur leur incidence sur de nombreux éléments de l’industrie 4.0, et donc de souligner pourquoi il est essentiel de les inscrire dans un cadre réglementaire et de propriété intellectuelle.

* Qu’entend‑on par “données”?
* Quelles sont les caractéristiques économiques des données?
* Quelle est la valeur des données?
* Pourquoi les données revêtent‑elles de l’importance pour l’industrie 4.0?

12 h 25 – 12 h 45 **Séance de questions – réponses : Données – au‑delà de l’intelligence artificielle dans un monde totalement interconnecté**

12 h 45 – 13 h 15 **Thème 2 : La matrice réglementaire des données**

De multiples cadres réglementaires peuvent être appliqués aux données, en fonction de l’intérêt ou de la valeur que l’on cherche à réglementer. Les approches réglementaires peuvent également différer selon les cultures.

Le débat sur ce thème vise à présenter les différents éléments de politique présentant un intérêt en ce qui concerne les données.

* Quels sont les éléments de la réglementation relative aux données qu’il est essentiel de prendre en considération?
* Quelle est la différence entre le contrôle des données et la propriété des données?
* Des données pour le bien commun
* Sécurité, vie privée, droit de la concurrence
* Approches culturelles en matière de données

13 h 15 – 13 h 40 **Séance de questions – réponses : La matrice réglementaire des données**

13 h 40 – 14 h 05 **Thème 3 : Données et modèles d’affaires – point de vue du monde de l’entreprise**

Ce débat permettra de comprendre comment les innovateurs et les créateurs utilisent les données et quel rôle la propriété intellectuelle (et d’autres cadres réglementaires) joue dans leurs entreprises.

* Écosystèmes de données
* La propriété intellectuelle est‑elle un obstacle ou un atout pour le partage des données?

14 h 05 – 14 h 25 **Séance de questions – réponses : Données et modèles d’affaires – point de vue du monde de l’entreprise**

14 h 30 **Clôture de la première journée**

### Jeudi 23 septembre 2021

12 h 00 – 12 h 45 **Thème 4 :** **Les données dans le système actuel de la propriété intellectuelle**

Cette section décrit de quelle manière la propriété intellectuelle s’applique aux données et s’inscrit dans ce cadre plus général. Le système actuel de la propriété intellectuelle offre déjà certains types de protection aux données, mais est‑ce suffisant?

* Comment les données s’intègrent‑elles dans le système actuel de la propriété intellectuelle?
* Quelles sont les implications pour la protection des données et leur utilisation?
* Que manque‑t‑il à nos cadres actuels de propriété intellectuelle?
* Dans quelles situations la propriété intellectuelle constitue‑t‑elle un obstacle à l’innovation liée aux données?

12 h 45 – 14 h 05 **Discussion/Débat ouvert : Le système actuel de la propriété intellectuelle est‑il suffisant en ce qui concerne les données?**

14 h 05 – 14 h 20 **Thème 5 :** **Comment les données vont transformer l’enregistrement et l’administration de la propriété intellectuelle**

14 h 20 – 14 h 30 **Clôture**

[Fin du document]